



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Annecy, le 05 décembre 2020

Sécurité-Sports

Commission d'homologation du Parc des sports d'Annecy

La commission d'homologation des enceintes sportives s'est réunie le vendredi 4 décembre 2020 pour étudier les modalités d'ouverture du Parc des Sports d'Annecy.

Pour rappel, le rapport délivré par la Socotec en juin 2019 par examen visuel sur lequel la commission d'homologation s'était prononcée en juin 2020 faisait état de « dégradations apparentes nécessitant un diagnostic complémentaire ». C'est sur la base de ces conclusions qu'un arrêté de suspension de l'homologation de l'enceinte sportive avait été pris par le préfet.

À la demande de la commission d'homologation, les cabinets Egis et Socotec ont mené des investigations complémentaires qui ont été présentées le vendredi 4 décembre en commission d'homologation. Le rapport constate des « dégradations apparentes de faible importance » et conclut que « rien ne vient étayer l'hypothèse d'une structure en défaut ».

En conséquence, la commission d'homologation des enceintes sportives a émis un avis favorable à l'homologation de l'enceinte tout en rappelant qu'un suivi régulier et attentif devra être réalisé par la commune afin de garantir un haut-niveau de sécurité pour les utilisateurs du Parc des sports.

**Préfecture de la Haute-Savoie
Bureau de la représentation et
de la communication de l'État**

04.50.33.64.50 | 06.78.05.98.53
pref-communication@haute-savoie.gouv.fr
@Prefet74 | www.haute-savoie.gouv.fr

Rue du 30ème régiment d'infanterie
BP 2332
74 034 Annecy cedex